

PKT SORB-IT 1G 22x38 4000/ALU 8000/C

Page 1(21)

Référence : SC0000901386

Date de révision : 25.07.2023

Date de dernière parution: 12.05.2022

Version : 1 - 3 / F

Date d'impression : 07.10.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial :

PKT SORB-IT 1G 22x38 4000/ALU 8000/C

Code article : 328115

REACH - Numéro d'enregistrement en accord avec l'article 20(3): 01-2119379499-16, 01-2119379499-16-0000, 01-2119379499-16-0016, 01-2119379499-16-0030, 01-2119379499-16-0058, 01-2119379499-16-0080, 01-2119379499-16-0279, 01-2119379499-16-0299, 01-2119379499-16-0351

Numéro CAS : 7631-86-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Type d'utilisation : Adsorbant pour des applications techniques

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Type d'utilisation : Emballages

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Clariant Produkte (Deutschland) GmbH
Brueningstr. 50
65929 Frankfurt am Main
N° de téléphone : +49 69 305 18000

Informations concernant la substance/le mélange

BU Adsorbents & Additives
Product Stewardship
E-mail: SDS.Europe@clariant.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

00800-5121 5121 (24 h)

Institut National de Recherche et de Sécurité
+33 1 45 42 59 59 (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

Étiquetage supplémentaire

PKT SORB-IT 1G 22x38 4000/ALU 8000/C

Page 3(21)

Référence : SC0000901386

Date de révision : 25.07.2023

Date de dernière parution: 12.05.2022

Version : 1 - 3 / F

Date d'impression : 07.10.2024

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : On ne constate aucun symptôme ou effet ni aigu ni différé.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive agréé, en plus des équipements standard de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Ne pas respirer les poussières.
Eviter toute formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit non souillé pour le soumettre à un traitement ultérieur.
Saisir de façon mécanique le matériel sali, le mettre dans des containers propres et évacuer conformément aux prescriptions.

PKT SORB-IT 1G 22x38 4000/ALU 8000/C

Page 4(21)

Référence : SC0000901386

Date de révision : 25.07.2023

Date de dernière parution: 12.05.2022

Version : 1 - 3 / F

Date d'impression : 07.10.2024

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection : Pas de précautions spéciales requises.
contre l'incendie et
l'explosion

Mesures d'hygiène : Laver à l'eau chaude et au savon.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
aires de stockage et les
conteneurs

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.
en commun

Pour en savoir plus sur la : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
stabilité du stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non pertinent

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acides siliciques amorphes	7631-86-9	TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes				

Autres limites d'exposition professionnelle

Description	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
Sorb-It®Agents cancérigènes ou mutagènes	TWA	0,1 mg/m3	2004/37/EC

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition au-dessous des valeurs limites d'exposition recommandées. Voir la fiche de données de sécurité.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistants aux produits chimiques conforme à la EN 374, EN 388, EN 420.

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : granuleux

Couleur : divers

Odeur : aucun(e)

Seuil olfactif : non disponible

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

Inflammabilité : non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

CLARIANT 

PKT SORB-IT 1G 22x38 4000/ALU 8000/C

Page 6(21)

Référence : SC0000901386

Date de révision : 25.07.2023

Date de dernière parution: 12.05.2022

Version : 1 - 3 / F

Date d'impression : 07.10.2024

Point d'éclair	:	ne forme pas d'étincelles
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	donnée non disponible
pH	:	3 - 5 (20 °C) Méthode: Suspension aqueuse
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité	:	non déterminé
Masse volumique apparente	:	680 - 780 kg/m ³
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux de corrosion du métal	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non volatil

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable

10.2 Stabilité chimique

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation. Stable

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Non applicable

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,08 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: autre
BPL: non

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.110 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

PKT SORB-IT 1G 22x38 4000/ALU 8000/C

Page 8(21)

Référence : SC0000901386

Date de révision : 25.07.2023

Date de dernière parution: 12.05.2022

Version : 1 - 3 / F

Date d'impression : 07.10.2024

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,08 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: autre
BPL: non

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux
BPL : oui

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : donnée non disponible

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Remarques : donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 667 - 10000 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 10 - 500 µg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 38 - 1000 µg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Analyse cytogénétique
Espèce: Rat (mâle)
Souche: Fischer F344
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 13 w, 6 h/d, 5 d/wk
Dose: ca. 50 mg/m³
Méthode: autre
Résultat: négatif
BPL: Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les

germinales- Evaluation

tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 667 - 10000 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur
cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 10 - 500 µg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 38 - 1000 µg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Analyse cytogénétique
Espèce: Rat (mâle)
Souche: Fischer F344
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 13 w, 6 h/d, 5 d/wk
Dose: ca. 50 mg/m³
Méthode: autre
Résultat: négatif
BPL: Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules
germinales- Evaluation

: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les
tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénicité

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : 103 w

PKT SORB-IT 1G 22x38 4000/ALU 8000/C

Page 11(21)

Référence : SC0000901386

Date de révision : 25.07.2023

Date de dernière parution: 12.05.2022

Version : 1 - 3 / F

Date d'impression : 07.10.2024

Dose : 1,25 - 2,5 - 5 % in diet
Groupe de contrôle : oui
Fréquence du traitement : daily
NOAEL : env. 1.800 - 3.000 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
BPL : Pas d'information disponible.

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : 103 w
Dose : 1,25 - 2,5 - 5 % in diet
Groupe de contrôle : oui
Fréquence du traitement : daily
NOAEL : env. 1.800 - 3.000 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
BPL : Pas d'information disponible.

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Souche: Sprague-Dawley
Voie d'application: par voie orale (alimentation)
Dose: 497 (m), 509 (f) mg/kg
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 497 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 497 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 415
BPL: non

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Souche: Wistar
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Dose: 13,5 - 62,7 - 292 - 1350mg/kg
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.350 Poids corporel mg / kg
Térogénicité: NOAEL: 1.350 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: non

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

- Evaluation : fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.
Il n'est pas attendu d'effets tératogènes.

Composants:

Acides siliciques amorphes:

- Effets sur la fertilité : Type de Test: étude sur une génération
Espèce: Rat, mâle et femelle
Souche: Sprague-Dawley
Voie d'application: par voie orale (alimentation)
Dose: 497 (m), 509 (f) mg/kg
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 497 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 497 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 415
BPL: non

- Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Souche: Wistar
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Dose: 13,5 - 62,7 - 292 - 1350mg/kg
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.350 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL: 1.350 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: non

- Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la
- Evaluation : fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.
Il n'est pas attendu d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

- Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique
spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

Acides siliciques amorphes:

- Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique
spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

- Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique
spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 4000 - 4500 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : 13 w
Nombre d'expositions : continously
Dose : 0,5 - 2 - 6,7 % SI in diet
Groupe de contrôle : oui
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,3 mg/m³
LOAEL : 0,0059 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 13 w
Nombre d'expositions : 6 hr/day; 5 days a week
Dose : 1,3 - 5,9 - 31 mg/m³
Groupe de contrôle : oui
Méthode : OCDE ligne directrice 413
BPL : oui

Voie d'application : Contact avec la peau
Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 4000 - 4500 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : 13 w
Nombre d'expositions : continously
Dose : 0,5 - 2 - 6,7 % SI in diet
Groupe de contrôle : oui
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,3 mg/m³
LOAEL : 0,0059 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 13 w
Nombre d'expositions : 6 hr/day; 5 days a week

PKT SORB-IT 1G 22x38 4000/ALU 8000/C

Page 14(21)

Référence : SC0000901386

Date de révision : 25.07.2023

Date de dernière parution: 12.05.2022

Version : 1 - 3 / F

Date d'impression : 07.10.2024

Dose : 1,3 - 5,9 - 31 mg/m³
Groupe de contrôle : oui
Méthode : OCDE ligne directrice 413
BPL : oui

Voie d'application : Contact avec la peau
Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : LL0 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 10.000 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10.000 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.
L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 86,03 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Méthode: autre
BPL: non
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 34,223 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Méthode: autre
BPL: non
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité des sédiments : CL50: 148,41 mg/l
Durée: 14 d
Méthode: autre
BPL: non
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Toxicité pour les poissons : LL0 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 10.000 mg/l
Point final: mortalité

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10.000 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.
L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 86,03 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Méthode: autre
BPL: non
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 34,223 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Méthode: autre
BPL: non
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité des sédiments : CL50: 148,41 mg/l
Durée: 14 d
Méthode: autre
BPL: non
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les

modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Evaluation : La substance n'est pas identifiée comme une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Cheminement et devenir
dans l'environnement : non disponible

Composants:

Acides siliciques amorphes:

Cheminement et devenir
dans l'environnement : non disponible

Information écologique
supplémentaire : Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de
surface ou à l'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales
le permettent.
Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Section 14.1. à 14.5.

ADR	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Non applicable
mise sur le marché et à l'utilisation de certaines
substances dangereuses et de certains mélanges et
articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	: N'est pas interdite ni/ou contrôlée
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable

Autres réglementations:

A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

- 2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
- 2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

- Autres informations : La carte indicatrice (HI-Card) qui peut être incluse dans cette livraison est un complément d'emballage pour vérifier la qualité du produit. Si la fiche de données de sécurité de la carte HI est requise, veuillez contacter l'adresse mentionnée dans la section 1 de cette fiche de données de sécurité.

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. CLARIANT n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société CLARIANT et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société CLARIANT qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits CLARIANT, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter CLARIANT.

FR / FR